

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

111 / 2026 - Mise à jour des statuts de la régie de l'Office de Tourisme intercommunal des Avant-Monts

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-1 à L2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52, R2221-72, L. 1531-1, L. 1521-1 à L. 1525-3,

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants, L 134-6, R 133-1 à R 133-18 et R 134-12,

Vu les dispositions du livre II du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêt économique ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2017-1-1467 en date du 28 Décembre 2017 portant modification des compétences de la Communauté de communes Les Avant-Monts,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°200-2017 du 18 Décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°128-2020 du 16 novembre 2020 approuvant la création d'un Office de Tourisme communautaire sous la forme d'une régie autonome et approuvant les statuts de l'« Office de Tourisme des Avant-Monts »
Vu les travaux de mise à jour des statuts réalisé pour le nouveau conseil d'exploitation de l'office du tourisme,

CONSIDERANT que le renouvellement du conseil communautaire issu des élections rend nécessaire la recomposition du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme ;

CONSIDERANT que les modifications envisagées visent à modifier la représentativité des socio-professionnels du conseil d'exploitation ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la modification des statuts de la régie et d'en adopter une version actualisée ;

LE CONSEIL communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adopter la nouvelle version des statuts figurant en annexe de la présente délibération ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "LES AVANT MONTS" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a star above their head.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

The image shows a handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.